

« Les réalités et les fictions du consentement éclairé aux soins »



Par Audrey Ferron Parayre
Professeure, Section de droit civil
Faculté de droit - Université d'Ottawa

Le mardi 8 janvier 2019
11h30 à 13h00 – léger repas servi
FTX202

Résumé :

Les juristes connaissent et apprécient le consentement éclairé aux soins depuis maintenant près de 40 ans. Les arrêts de la Cour suprême du Canada *Reibl c. Hughes* et *Hopp c. Lepp* sont en effet venus préciser les éléments constitutifs d'un consentement éclairé dans le cadre de soins de santé en 1980, à savoir l'étendue et la précision des renseignements que les médecins doivent divulguer à leurs patients. Si quelques décisions judiciaires nous rappellent chaque année qu'un défaut dans ce devoir d'information peut engager la responsabilité civile professionnelle des médecins, qu'en est-il cependant de la portée véritable du consentement éclairé aux soins dans les pratiques cliniques? À travers une étude de cas au Québec et une incursion dans la littérature scientifique portant sur les relations et la communication patients-médecins, cette conférence propose d'analyser le consentement éclairé aux soins à l'aune du réel, pour mieux évaluer l'(in)adéquation entre le droit posé et le droit vécu.

Audrey Ferron Parayre est professeure à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et est membre du Centre de droit, politique et éthique de la santé de l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche et d'enseignement portent sur le droit de la santé, le droit des personnes et la responsabilité professionnelle, l'effectivité du droit et le transfert de connaissances. Son parcours interdisciplinaire l'a amenée à recourir à des méthodes de recherche empirique, tant qualitative que quantitative, dans ses différents projets de recherche.

